

# ACR 2026



**ACR ET VOUS :**  
**DONNEZ UNE NOUVELLE DIMENSION**  
**À VOTRE ENGAGEMENT AU SEIN DU GROUPE**  
**DU 24 JUIN AU 8 JUILLET 2026**



# LES DÉTAILS DE LA FORMULE

Les offres régulières d'actionnariat salarié témoignent de la volonté d'associer étroitement les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole à la performance éventuelle du Groupe en leur faisant bénéficier durablement de la création de valeur potentielle et de renforcer progressivement l'actionnariat salarié dans le capital de Crédit Agricole SA. Dans la formule Classique qui vous est proposée, vous investissez en actions Crédit Agricole SA à des conditions préférentielles.

## Une formule simple

pour bénéficier, à la souscription, d'une décote, et, dans la durée, des dividendes et de la performance éventuels de l'action Crédit Agricole SA.

## Au moment de la souscription

- Vous bénéficiez d'une **décote de 20 %** sur le prix de référence de l'action Crédit Agricole SA. Cet investissement présente un risque de perte en capital. Vous assumez donc les risques inhérents à l'investissement en actions. Votre capital n'est pas garanti et peut ne pas vous être restitué en totalité lors de la vente de vos actions.

## Pendant la période d'indisponibilité jusqu'au 26 août 2031

- La valeur de votre investissement suit l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole SA, **à la hausse comme à la baisse.**
- Vous recevez les **dividendes** éventuellement versés par Crédit Agricole S.A. : ils vous sont versés directement.
- Vous bénéficiez des avantages du Plan d'Épargne International de Crédit Agricole S.A. (PEEGI) : les frais de gestion de votre compte au nominatif sont pris en charge par Crédit Agricole S.A.

## AVANTAGE FISCAL À LA SOUSCRIPTION

La différence entre la valeur des actions souscrites dans l'ACR et leur prix de souscription n'est pas soumise aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu, si elles demeurent bloquées pendant 5 ans date à date (avec décès, invalidité, licenciement et retraite comme seuls cas de déblocage anticipé possibles). Pour toute information sur la fiscalité liée à l'ACR, merci de consulter la Fiche Pays disponible sur le site [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com).

### PRIX DE RÉFÉRENCE

Moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole SA sur le marché Euronext Paris pendant les 20 jours de Bourse précédant la décision arrêtant la date d'ouverture de la période de souscription (décision prévue le 23 juin 2026).



### PRIX DE SOUSCRIPTION

Prix de référence - 20 % de décote. C'est le prix auquel vous souscrivez les actions Crédit Agricole SA.

**En contrepartie des avantages qui vous sont offerts, votre investissement est bloqué jusqu'au 26 août 2031 inclus.**

**Le déblocage anticipé est cependant possible dans les cas spécifiques listés dans la Fiche Pays disponible dans la rubrique Documentation du site [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com).**

20%







Vous bénéficiez  
d'une décote de 20 %  
sur le prix de référence



Vous percevez  
directement les  
dividendes éventuels  
versés par  
Crédit Agricole S.A.

## EXEMPLES

Dans l'hypothèse d'un prix de référence de **16 €**, soit un prix de souscription de **12,80 €**, et d'un investissement de **1 024 €** soit 80 actions Crédit Agricole SA :

 Cours de l'action Crédit Agricole SA au 27 août 2031	 Variation par rapport au prix de référence de	 Valorisation de vos avoirs à l'échéance	 Votre gain ou perte à l'échéance par rapport à l'investis- sement initial	 Performance à l'échéance	 Performance annualisée
9,60 €	- 40 % ↘↘	768 €	-256 €	- 25 % ↘	- 5,6 %
12,80 €	- 20 % ↘	1 024 €	0 €	-	-
16,00 €	0 % →	1 280 €	256 €	+ 25 % ↗↗	+ 4,6 %
19,20 €	+ 20 % ↗↗	1 536 €	512 €	+ 50 % ↗↗↗	+ 8,4 %
22,40 €	+ 40 % ↗↗↗	1 792 €	768 €	+ 75 % ↗↗↗↗	+ 11,8 %

\* Hors dividendes et autres produits divers, et avant impôts et prélèvements sociaux.

### BON À SAVOIR

#### L'impact des dividendes sur la performance de votre investissement

Le versement des dividendes au fil des ans contribue à la performance de votre investissement.

Vous trouverez sur le site [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com) un simulateur qui vous permettra de faire vos propres calculs.

# EN PRATIQUE

L'essentiel de ce que vous devez savoir pour souscrire !

## Qui peut participer ?

Pour participer à l'offre, vous devez :

- être titulaire d'un contrat de travail, en vigueur au moins une journée au cours de la période de souscription (entre le 24 juin et le 8 juillet 2026 inclus<sup>1</sup>), avec une société du groupe Crédit Agricole participant à l'offre,
- et avoir été employé au moins 3 mois dans le groupe de manière consécutive ou non entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et à la date de clôture de la période de souscription.

## Combien peut-on investir dans l'ACR 2026 ?

- Votre souscription doit être au minimum d'une action et au maximum du nombre d'actions correspondant à 40 000 €<sup>2</sup>.

**Rappel :** vous devez également veiller à ce que votre investissement ne dépasse pas 25 % de votre rémunération annuelle brute estimée 2026.

## Comment et quand payer ?

- Vous payez selon les indications de votre Direction des Ressources Humaines.



## Quand et comment participer ?

Du 24 juin (12 heures, heure de Paris) au 8 juillet (20 heures, heure de Paris) 2026 inclus :

1. **Connectez-vous** sur [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com) et obtenez plus d'information sur l'offre et ses modalités.
2. **Cliquez** sur le bouton « Souscrire ».
3. **Identifiez-vous** grâce à l'identifiant et au mot de passe que vous avez reçus par courrier ou par mail.
4. **Indiquez** le nombre d'actions que vous souhaitez souscrire sur l'écran de souscription.
5. **Validez :** un e-mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé.
6. **Vous avez la possibilité de modifier** votre souscription en ligne jusqu'au 8 juillet 2026<sup>1</sup> à 20h00 (heure de Paris). Passée cette date, votre ordre est **irrévocable**.

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, contactez votre Direction des Ressources Humaines.

<sup>1</sup> Dates indicatives, sous réserve de la décision du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.

<sup>2</sup> Plafond calculé en tenant compte de l'ensemble des investissements effectués en 2026 par les collaborateurs du groupe dans toutes les offres d'actionnariat salarié proposées le cas échéant par les entités du groupe Crédit Agricole.

1 ACTION

L'apport personnel  
minimum



Vos avoirs sont bloqués  
jusqu'au 26 août 2031 inclus

## Que se passe-t-il en cas de sursouscription ?

32 millions d'actions seront proposées dans le cadre de l'offre. Si la demande s'avérait supérieure au nombre total d'actions offertes, les souscriptions les plus élevées seraient écrêtées au-delà d'un plafond de réduction de façon à atteindre, au total, le nombre d'actions proposées sans le dépasser.

- Si votre demande est inférieure ou égale à ce plafond, elle sera **intégralement honorée**.
- Si elle est supérieure, elle sera **honorée à hauteur de ce plafond**.

### BON À SAVOIR

Le document intitulé « Fiche Pays » disponible sur [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com) résume la fiscalité applicable dans votre pays du fait de la participation à l'Offre 2026, liste les cas de déblocage anticipé et peut contenir des informations importantes de nature réglementaire.

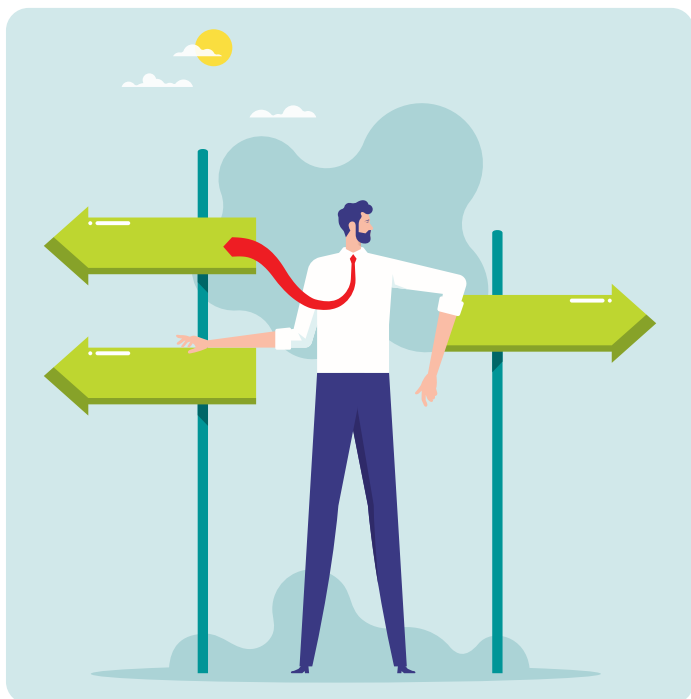
## Quelle est la date de disponibilité de l'investissement ?

**Vos avoirs investis dans l'ACR 2026 seront bloqués jusqu'au 27 août 2031** sauf dans l'un des cas de déblocage anticipé indiqués dans la Fiche Pays disponible dans la rubrique Documentation du site [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com).

Si vous êtes concerné(e) par un cas de déblocage anticipé, vous devrez contacter votre Département des Ressources Humaines.

### À COMPTER DU 26 AOÛT 2031, VOS AVOIRS DEVIENDRONT DISPONIBLES

- Vous pourrez conserver vos actions sur votre compte auprès d'Uptevia.
- Vous pourrez aussi vendre tout ou partie de vos actions.



# LES DATES IMPORTANTES DE L'OFFRE 2026

## 26 MAI – 22 JUIN

Les cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole SA sont relevés quotidiennement.

## 23 JUIN

Le prix de souscription est annoncé sur le site Internet de l'offre et par affichage dans les locaux de votre entreprise.

## 24 JUIN

Le site de souscription ouvre à 12h00, heure de Paris ; vous pouvez dès lors saisir votre souscription.

## 8 JUILLET

La période de souscription se termine à 20h00, heure de Paris.

## A COMPTER DU 19 JUILLET

Vous effectuez le paiement de votre souscription selon les directives de votre DRH.

## 27 AOÛT

Les actions sont émises par Crédit Agricole S.A. et sont livrées sur les comptes des souscripteurs.

Toutes les dates indiquées dans cette brochure restent soumises à la décision du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.

# POUR EN SAVOIR PLUS



23 juin  
Annonce du prix  
de souscription

## Sur Internet

Consultez le site [www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com)

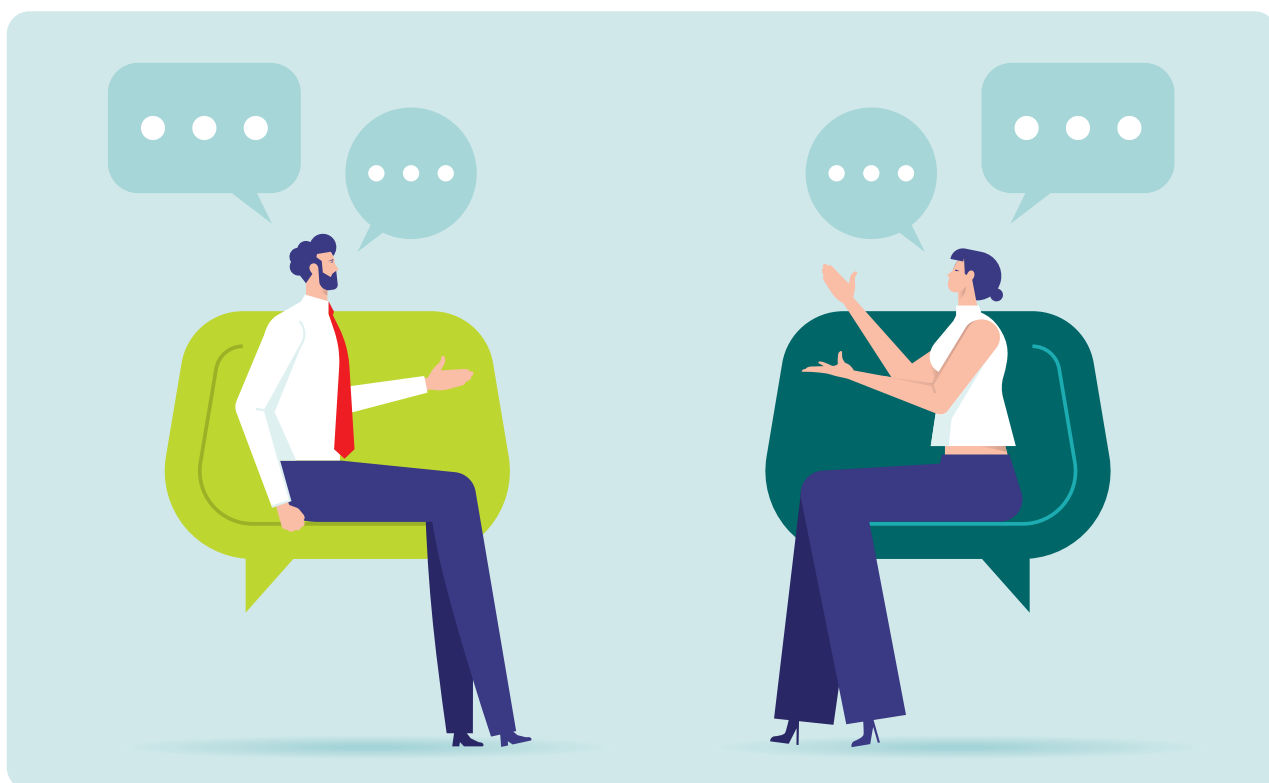
Il intègre de nombreux outils pour comprendre l'offre, trouver les réponses à vos questions et pour simuler votre projet d'investissement.

## Vos correspondants

Adressez-vous aux correspondants actionnariat salarié de votre entité, ils sont là pour vous renseigner sur l'offre et les modalités de participation.

## Le document d'enregistrement universel

Vous êtes également invité(e) à consulter le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. et les rapports financiers disponibles sur [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com). Ces documents contiennent les états financiers et d'importants renseignements portant notamment sur les activités de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les risques associés à l'investissement en actions de Crédit Agricole SA.



[www.acr.credit-agricole.com](http://www.acr.credit-agricole.com)

**Crédit Agricole S.A.**

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

784 608 416 RCS Nanterre

12 place des États-Unis

92127 Montrouge Cedex

France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

[www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

